

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE ARISTIDE BRIAND

NANTES

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : .....2017-2018.....

Numéro de séance :.....4

Date de convocation :... 26 mars 2018

Présidence de :...M. DIBON.....

Quorum :...13.....

Nombre des présents : ...13

Nombre d'absents excusés :...7

### SOMMAIRE

#### DES QUESTIONS TRAITÉES

#### Décision

#### page

#### Numéro d'acte

#### Pièces jointes

Avis  
Vote  
Extrait  
Motion

désignation

N°

#### I- QUESTIONS FINANCIERES

- ✓ Compte financier 2017
- ✓ Conventions
- ✓ DBM
- ✓ Don FSE

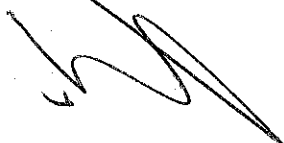
#### II- ETABLISSEMENT

- ✓ Organisation du DNB 2018
- ✓ Organisation de la fin de l'année scolaire

#### III - QUESTIONS DIVERSES

Signatures

Le Président



Le secrétaire de séance



J. CAILLAUD

# PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du 3 avril 2018 :

Qualité		Titulaires	Suppléants			
			Nom - Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Chef d'établissement	Frédéric Dibon	X			
	Adjoint	Pierrick Muratet	X			
	Gestionnaire	Viviane Locuratolo	X			
	CPE	Françoise Taté	X			
.....						
<b>Élus locaux</b>	Collectivité de rattachement	Alain Robert			X	
	Groupement de commune	Fanny Sallé		X		
	Commune siège	Mahaut Bertu			X	
	Commune siège	Franckie Trichet			X	
.....						
<b>Personnalité qualifiée</b>		Pierre Gallier		X		
<b>Total</b>			<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	Mme Coulomnier	X			
		M. Lafon	X			
		M. Marchand	X			
		Mme Murzeau	X			
		Mme Viau	X			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	M. Rongier			X	
		Mme Fernandes	X			
		Mme Yvon			X	
						X
						X
<b>Total</b>			<b>6</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Élus parents d'élèves	M. Caillaud	X			
		Mme Duclos	X			
		M. Pourteau			X	
		Mme Gounot	X			
		M. Renaud	X			
		Mme Rouillard			X	
	Elèves	Shanie Chaumont		X		
					X	
<b>Total</b>			<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	

Le procès-verbal du CA précédent est adopté à l'unanimité (13 voix)

## RUBRIQUE I. QUESTIONS FINANCIERES

### 1. Compte financier 2017

18h10 arrivée de Mme GOUNOT

Obligation d'approbation du compte financier de l'exercice 2017 avant le 30 avril 2018.

Vote sur le l'adoption du compte financier 2017

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 14
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 14
	<i>contre</i> : 0
<i>Abst., blancs et nuls</i> : 0	

Vote sur l'affectation du résultat du compte financier

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 14
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 14
	<i>contre</i> : 0
<i>Abst., blancs et nuls</i> : 0	

### 2. Conventions

- Avenant à la convention « Theatre time » :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer l'avenant à la convention.

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 14
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 14
	<i>contre</i> : 0
<i>Abst., blancs et nuls</i> : 0	

- Adhésion à l'ACEIAN (Association des Chorales et Ensembles Instrumentaux de l'Académie de Nantes)

Le conseil d'administration autorise l'adhésion à l'ACEIAN.

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 14
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 14
	<i>contre</i> : 0
<i>Abst., blancs et nuls</i> : 0	

- Affiliation à la Ligue de l'Enseignement.

Le conseil d'administration autorise l'affiliation à la Ligue de l'Enseignement.

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 14
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 14
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 0

### 3. DBM

La gestionnaire présente deux DBM au CA pour information (n°2 et 3) :

DBM n° 2 - Inscription de 297 € en recettes et en dépenses pour la contribution des participants à une sortie au cinéma Bonne Garde en classe de 3<sup>ème</sup> et la dépense correspondante ;

DBM n°3 Ajustement des prévisions de recettes et des ouvertures de crédits en fonction des reliquats disponibles à la fin de l'exercice 2017 et des notifications de subventions reçues : inscription de 25 032, 30 € en prévisions de recettes et en ouvertures de crédits pour 8 activités (sur les services Activité pédagogique, Vie de l'élève et Administration logistique maintenance).

### 4. Don FSE

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à recevoir du FSE un don de 236,10 € pour « Theatre Time ».

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 14
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 14
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 0

### 5. Remise d'ordre

- Proposition d'un nouveau texte précisant les conditions de remise d'ordre sur le paiement de la demi-pension (situations identifiées : absence à la demi-pension pour échange à l'étranger, pour raison familiale sur demande écrite de la famille) .

Texte adopté :

*« Remises d'ordre accordées de plein droit*

Une remise d'ordre est accordée de plein droit à la famille, sans qu'elle doive en faire la demande, dans les cas suivants :

- fermeture du service de restauration ;
- participation à une sortie pédagogique ou à un voyage scolaire organisé par l'établissement durant le temps scolaire, lorsque l'établissement ne prend pas en charge la restauration durant tout ou partie de la sortie ou du voyage ;
- stage effectué dans le cadre de la scolarité (sauf si l'élève réalise son stage dans un autre établissement et bénéficie de son service de restauration) ;
- interdiction d'accès de l'élève à l'établissement, en raison d'une exclusion (définitive ou temporaire), ou à titre de mesure conservatoire ;
- changement d'établissement scolaire ;
- décès de l'élève.

*Remises d'ordre accordées sous conditions*

Une remise d'ordre peut également être accordée sur demande écrite de la famille, dans les cas suivants :

- élève absent pour raisons médicales, à partir de 4 jours d'absence consécutifs de la demi-pension (forfait 4 repas), ou de 2 jours d'absence consécutifs de la demi-pension (forfait 2 repas). La demande doit être formulée au plus tard 10 jours ouvrés (hors vacances scolaires) avant la fin du trimestre de demi-pension et s'accompagner d'un justificatif ;
- élève absent de la demi-pension pour raisons familiales plus de 8 jours consécutifs (forfait 4 repas), ou plus de 4 jours consécutifs (forfait 2 repas). La demande doit être formulée au plus tard 10 jours ouvrés (hors vacances scolaires) avant le début programmé de l'absence. L'obtention de la remise d'ordre sera laissée à l'appréciation du chef d'établissement.

La remise d'ordre est, pour chaque jour d'absence, égale au montant annuel de la demi-pension divisé par 140 (forfait 4 repas) ou par 70 (forfait 2 repas).

Ainsi pour 2018, la remise d'ordre quotidienne est :

- pour le régime 4 repas : 3,15 €
- pour le régime 2 repas : 3,40 € »

**- Le C.A. délibère -**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 14

Suffrages exprimés : pour : 14

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

## RUBRIQUE II. ETABLISSEMENT

### 1. Organisation du DNB 2018

- Contrôle continu sur 400 points + épreuves écrites et orales sur 400 points.

Le contrôle continu porte sur les 8 composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre validera ou non pour chaque élève la maîtrise du socle.

Une cérémonie de remise de diplômes sera organisée en octobre/novembre 2018.

Présentation du calendrier d'évaluation de l'épreuve orale :

- 9 au 13 avril : Atelier de préparation oral blanc et aide au choix du sujet

- Oral blanc : 25 avril

- Oral du DNB : 6 juin

19h10 départ de Mme GOUNOT.

Vote sur la modalité de passation du DNB

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	13
Suffrages exprimés	<i>pour</i> : 13
	<i>contre</i> : 0
Abst., blancs et nuls	0

### 2. Organisation de la fin de l'année scolaire

Présentation du calendrier de fin d'année. Généralement, sur les jours d'écrits, le studio 11/15 propose des activités hors collèges, avec un départ devant la grille du collège.

Le studio 11/15 n'a pas encore pris contact avec le collège pour l'organisation du brevet des loisirs.

## RUBRIQUE III. QUESTIONS DIVERSES

### 1. Attention du 23 mars : moment de recueillement.

Question des parents : Le ministre de l'Education nationale avait prévu lundi 26 mars un moment de recueillement, suite aux attentats du 23 mars. Il a été remonté des enfants une diversité de façons d'aborder ce moment selon les classes, ainsi que le cas de professeurs n'ayant pas souhaité le faire. Est-il possible d'avoir des précisions sur la demande du ministre ? Vu la rapidité d'enchaînement des événements, la question a-t-elle pu être abordée collectivement au sein du collège ? Quelle est l'autonomie des enseignants en la matière ?

Réponse : Les délais étaient très courts pour organiser une intervention spécifique et se concerter. Aucune demande institutionnelle d'un moment « imposé » n'a été faite. Certains professeurs en ont fait un temps d'échange.

## **2. Equilibre des repas à la cantine**

Question des parents : Un rapport d'une ONG sur la consommation de protéines dans les cantines par rapport aux recommandations des agences de santé a été publié en décembre 2017. A cette occasion, en vue d'informer les parents, est-il possible de faire un point sur ce sujet et la question de l'équilibre alimentaire au collège ?

Réponse : Le département s'est inspiré du plan national Nutrition Santé pour mettre une grille sur l'équilibre alimentaire à disposition de tous les établissements. Cette grille est utilisée par le chef de cuisine pour l'élaboration de ses menus. Le collège achète ses viandes fraîches et charcuteries via un groupement d'établissements.

## **3. Sorties de classes et voyages scolaires**

Question des parents : Dans le cas de sorties de classe, est-il possible de faire appel à des parents volontaires pour assurer l'accompagnement ?

Réponse : Les parents peuvent accompagner des sorties scolaires.

Question des parents : Dans le cas des voyages, est-il prévu l'organisation systématique d'une réunion d'information pour les parents, en parallèle de l'envoi d'informations écrites ? Quand le nombre de places est limité, est-il envisageable que les inscriptions à ces voyages ne soient ouvertes qu'après un certain délai postérieur à cette réunion, afin de permettre à toutes les familles de faire le point sur la possibilité d'inscrire leur enfant (contacts en cas de séparations, étude de la question financière) quelle que soit la situation financière et/ou familiale (parents séparés) ?

Réponse : Il peut y avoir une à deux réunions pour un voyage (le lancer et le finaliser). Les premières inscriptions sont faites en octobre pour des raisons de calendrier.

## **4. Organisation de la fin de l'année scolaire**

(Abordée en II 2)

## **5. Formation climat de l'établissement**

Question des parents : lors du dernier Conseil d'administration, la question des incivilités avait été abordée et une demande de formation autour des questions de climat de l'établissement avait été évoquée. Cette formation a-t-elle pu avoir lieu ? Sinon, est-elle envisagée avant la fin de l'année ?

Réponse : La formation académique n'a pu avoir lieu. Une formation avec une intervenante a été prévue, d'une durée de 5h et proposée en deux temps (23 avril et 3 juillet).

## **6. Paramétrage des flèches à la hausse ou à la baisse sur les bulletins.**

Les parents s'interrogent sur la présence des flèches à la hausse ou à la baisse sur les bulletins, y compris quand l'évolution des notes est de quelques dixièmes de points. Cette question sera discutée en conseil pédagogique.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H47**